

METHANOR

SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 1 199 903 EUROS

SIERGE SOCIAL : PARIS (75008) 7 RUE GREFFULHE

539 411 090 RCS PARIS

LISTE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

➤ suivant délibérations de l'assemblée générale des actionnaires commanditaires en date du 15 juin 2016 et décisions de l'associé commandité de la société en date du même jour, il a été décidé de consentir :

- ✓ une délégation de compétence au profit du gérant, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'effet d'augmenter le capital social. Cette autorisation. Le montant total des augmentations de capital résultant de cette délégation ne pourra être supérieur à 10.000.000 € et est valable pendant une durée de vingt-six (26) mois, soit jusqu'au 14 août 2018,
- ✓ une délégation de compétence au profit du gérant, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à l'effet d'augmenter le capital social. Cette autorisation. Le montant total des augmentations de capital résultant de cette délégation ne pourra être supérieur à 10.000.000 € et est valable pendant une durée de vingt-six (26) mois, soit jusqu'au 14 août 2018,
- ✓ une délégation de compétence au profit du gérant, a l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital d'un montant global maximum de 1.000.000 €, par voie d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. Cette autorisation est valable pendant une durée de vingt-six (26) mois, soit jusqu'au 14 août 2018.

Il est précisé que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de ces délégations de compétence a été limité à la somme de 20.000.000 €.

Le 24 juin 2016, la gérance a décidé d'user de cette délégation de compétence et de décider une augmentation de capital de 381 000 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par l'émission de 381 000 Actions Nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 5,25 €, soit avec une prime de 4,25 € par action, et à libérer intégralement de leur valeur nominale et de la prime à la souscription, en espèces.

Le 22 juillet 2016, la gérance a constaté la réalisation de l'augmentation de capital corrélative d'un montant de 378 877 €, par voie d'émission de 378 877 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale émises au prix de 5,25 €.